

ALGER

الجزائر
الجمهورية
الجمهورية

Extract of Alger républicain

<http://alger-republicain.com/Un-collectif-d-associations.html>

Un collectif d'associations féminines dénonce le blocage de l'adoption par le Conseil de la Nation de la loi criminalisant les violences contre les femmes

Publication date: dimanche 30 août 2015

- Actualité politique nationale -

Copyright © Alger républicain - Tous droits réservés

La loi a été votée le 5 mars 2015 par l'Assemblée populaire nationale. Mais le Conseil de la Nation, visiblement intimidé par la campagne des courants idéologiques obscurantistes hostiles à son adoption, tarde à l'entériner.

Des associations de défense des droits des femmes ont publié un communiqué pour dénoncer cette reculade. Elles estiment que « **cette loi est nécessaire car elle doit redire haut et fort que l'exercice de violence contre les femmes constitue un délit particulièrement grave, car elle détruit la société** ».

Le collectif regroupe, entre autres, le réseau Wassila aide aux femmes et enfants victimes de violence, l'association FEC (femmes en communication), l'association SOS enfants en détresse (Tiaret) et l'association Amusnaw (Tizi-Ouzou), l'association SOS femmes en détresse. Il rappelle dans son communiqué qu'« *il y a exactement une année, un conseil des ministres présidé par le président Bouteflika, proposait la loi criminalisant les violences faites aux femmes* ».

« Cette loi était attendue par les victimes et demandée depuis des années par les associations de femmes, témoins quotidiennement des dégâts occasionnés par cette violence, aux victimes directes comme à leurs enfants », poursuit le communiqué mais « Une année s'est écoulée, et bien que la loi ait été votée le 5 mars 2015 par l'Assemblée populaire nationale, elle n'a pas été adoptée par le Conseil de la nation. Pourtant, le nombre de décès augmente, la liste des victimes s'allonge, les traumatismes s'exacerbent, mais le problème n'a pas semblé prioritaire pour les membres du Conseil de la nation et le gouvernement, qui semblent ainsi considérer que la protection des femmes peut attendre encore ... la violence observée dans la société, dans tous les secteurs, que ce soit à l'école, dans les stades, dans les rues, trouve sa source dans la violence contre les femmes au sein de la famille, violence qui n'a jamais été sanctionnée ni prévenue par les autorités publiques ... La volonté de combattre la violence dans la société ne peut donc faire l'économie d'actions contre toutes les formes de violence faites aux femmes ... Le président du Conseil de la nation s'est engagé à faire débattre de la loi, comme toutes les autres lois en attente, à la session d'automne 2015. »

En conclusion, le collectif réaffirme que « Les associations resteront mobilisées et vigilantes pour que les victimes bénéficient de la protection de l'Etat ».

R.N